

Concours/Examen : EXAMEN PROFESSIONNEL IAE Épreuve : REDACTION DE NOTE N° sujet : 1
Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : 3 MISE EN VALEUR DE LA FORET

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

DRAAF de la région R

A, ... le, ...

Note à l'attention de Monsieur le Directeur

Le comité paritaire sylvo-cynégétique de la région R se réunit le "jour/mois" prochain sous votre présidence conjointe avec la vice-présidente de la région. Cette réunion a pour but d'actualiser les mesures sylvo-cynégétiques nécessaires au renouvellement des peuplements. En vue de la préparation de cette échéance vous trouverez dans un premier temps les éléments relatifs au fonctionnement de ce comité et à son articulation avec le plan national de la forêt et du bois (PNF.B). Dans un second temps cette note détaillera les problématiques et enjeux liés à l'équilibre forêt-ongulés. Enfin des propositions de mesures à mettre en œuvre seront présentées.

1) le comité paritaire sylvo - cynégétique -

le PNFB (2016 - 2026) comporte quatre objectifs :

- la création de valeur tout en assurant le renouvellement forestier (une forêt productive et durable),
- Répondre à l'attente des citoyens vis à vis de la forêt.
- Atténuer et adapter les forêts aux changements climatiques
- Développer les entreprises de transformation.

L'une des déclinaisons opérationnelles de ces objectifs est de restaurer l'équilibre forêt - gibier.

Le PNFB a été décliné en programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB) proposés par une commission régionale de la forêt et du bois (CRFB).

La CRFB est coprésidée par le préfet et le président de la région R. Il regroupe les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités et des représentants de l'ensemble des professionnels et usagers de la forêt.

Le comité paritaire sylvo - cynégétique est rattaché à la CRFB pour les aspects liés à la restauration de l'équilibre forêt gibier. Il travaille en interaction avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS). les

programmes d'actions établis doivent être approuvés à la majorité des deux tiers. En cas d'absence de majorité le préfet a la capacité de prise de décision. La composition du comité paritaire et de la CRFB est régie par le code forestier.

2) Problématiques et enjeux liés à l'équilibre forêt-ongulés.

L'équilibre forêt-ongulé tire sa définition de l'article L425-4 du code de l'environnement qui définit l'équilibre agro-sylvo-cynégétique comme la compatibilité entre la présence durable d'une faune riche et variée avec la rentabilité économique des activités agricoles et forestières. L'équilibre forêt-ongulé (sylvo-cynégétique dans le texte) tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes et prenant en compte les dispositions du PRFB.

Une fois cette définition précisée il convient de constater que l'équilibre forêt-ongulé s'est détérioré à l'instar du niveau national, les plans d'actions élaborés dans le cadre des comités paritaires n'ont pas permis d'enrayer la

(cerf, chevreuil, sanglier)
hausse des populations des trois ongulés occasionnant
les plus grands dégâts. La multiplication des préle-
vements par des facteurs 11 à 20 ne fait pas
régresser les ongulés que ce soit en nombre ou
en répartition. Le déséquilibre est aujourd'hui
installé dans la majorité des massifs forestiers
privés ou publics. A titre d'exemple 50% des
surfaces de forêts domaniales sont en état de
déséquilibre incompatible avec une régénération et
11% de surfaces se sont dégradées en 3 ans.

L'augmentation des déséquilibres a plusieurs
conséquences.

→ le renouvellement dans un contexte
d'adaptation des forêts aux changements
climatiques n'est plus assuré. Des essences plus
résilientes sont abimées et cèdent leur place
à des essences plus sensibles (Chênes versus Hêtre
par exemple)

→ L'impact sur la biodiversité est sensible.
Outre la raréfaction voire la disparition d'essences
évoquées précédemment, les milieux humides
sont impactés par la préférence des sangliers.
Les épisodes de sécheresse les incitent à se
baigner dans les ruisseaux et zones humides.
Cela a pour conséquence la destruction

Concours/Examen : EXAMEN PROFESSIONNEL IAE Épreuve : RÉDACTION DE NOTE N° sujet : 1

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : 3 MISE EN VALEUR DE LA FORÊT

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

des fonds de cours d'eau et un prélèvement plus fort sur les amphibiens.

→ Un impact financier à la fois sur les paiements en place (écartage dévalorisant la valeur des bois) mais aussi à la phase de régénération. 15 à 25% des aides publiques au renouvellement forestier sont consacrés aux protections individuelles ou collectives ce qui représente près de 300 M d'euros au niveau national sur le dernier programme France Relance. Les chiffres ont été relevés par le cours des comptes et plusieurs autres revenus des comptes. De plus, bien ^{cela est prévu réglementairement} que ces dégâts ne sont pas indemnisés du fait de la lourdeur des conditions d'éligibilité.

3) Propositions de mesures en vue de la restauration de l'équilibre forêt - ongulés

Comme cela a été évoqué dans le point précédent la mise en œuvre du renouvellement de forêts adaptées aux changements climatiques

passer par des actions visant le rétablissement de l'équilibre forêt-ongulés.

Les actions ont pour leur grande majorité déjà ^{été} évoquées dans les travaux de la commission paritaire. Comme dans la majorité des autres régions les actions ont soit échoué soit n'ont pas été rendues opérationnelles. Elles devront être priorisées dans les secteurs où les besoins de renouvellement, et donc les investissements subventionnés seront réalisés :

→ Mesure 1 : Adopter des protocoles communs et partagés d'évaluation des dégâts et des populations. L'on pourra s'inspirer des protocoles existants (Indice de consommation - IC, méthode Brosseau-Pallu, ...) ou développer des méthodes innovantes liées aux évolutions techniques (drones ...)

→ Mesure 2 : Cartographier les évaluations et faire ressortir les points noirs sur lesquels agir prioritairement. La généralisation de la plateforme forêt-gibier pourrait être préconisée.

→ Mesure 3 : Augmenter les plans de chasse de manière conséquente (+50% minimum) sur les régions cynégétiques ou secteurs en déséquilibre.

En parallèle faciliter la réalisation de ces derniers par un tir non-sélectif.

→ Mesure 4 : Faire évoluer les techniques de chasse vers des méthodes plus efficaces comme la traque - affût

→ Mesure 5 : Faire évoluer les techniques et les travaux sylvicoles pour augmenter la capacité d'accueil des milieux et diluer les dégâts sur les régénérations (Maintien d'un couvert permettant le développement des sous-étage, travail approprié des bordures de route et de peuplement.)

→ Mesure 6 : Se substituer aux chasseurs en cas d'échec par la mobilisation des services et établissements publics concernés (DDT, ONF, OFB...). L'investissement sur la régulation étant amorti par la baisse future des coûts de protection ^{supplément} actions ayant en coût.

→ Mesure 7 : Communiquer au sein de la CRFB et du grand public afin d'anticiper d'éventuelles oppositions aux actions à mettre en œuvre parfois interprétées ^{à tort} comme des éradications des ongulés.

L'ensemble des mesures proposées devrait permettre à terme le rétablissement de l'équilibre forêt-bois comme cela s'est effectué sur des massifs forestiers privés et publics malheureusement trop rares.

Il conviendrait pour leur réalisation de poursuivre la démarche de concertation au sein de la commission paritaire et de la CRFB. En effet, seule la mobilisation et l'adhésion de l'ensemble des partenaires permettront la réalisation de l'objectif et par voie de conséquence le renouvellement de peuplements forestiers résilients aux changements climatiques à un coût acceptable.